

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02098 Numéro SIREN : 800 848 640 Nom ou dénomination : RESTAUTECK
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2019 sous le numéro de dépôt 7791

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 01/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/7791

Déposant :

Nom/dénomination : RESTAUTECK

Forme juridique :

N° SIREN : 800 848 640

N° gestion : 2014 B 02098



Liasse 19 IS RN

07 JUL 2019
7791
SOUS LE N° DGFIP N° 2050-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : EURL RESTAUTECK Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 101 Avenue du Général de Gaulle CC Régional Créteil Soleil Niv 3 94000 CRETEIL

Numéro SIRET : 8 0 0 8 4 8 6 4 0 0 0 0 2 8 Néant ☐

Exercice N clos le : 31/12/2018

		But 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB				
	Frais de développement *	CX				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	45 000	23 278		
	Fonds commercial (I)	AH				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	Terrains	AN				
	Constructions	AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	95 427	85 185		
	Autres immobilisations corporelles	AT	113 426	59 032		
Immobilisations en cours	AV					
Avances et acomptes	AX					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
Autres participations	CU					
Créances rattachées à des participations	BB					
Autres titres immobilisés	BD					
Prêts	BF	1 750		1 750		
Autres immobilisations financières *	BH	115		115		
TOTAL (II)		BJ	255 717	167 495		
ACTIF CIRCULANT	Stocks *	BL	23 776	23 776		
	En cours de production de biens	BN				
	En cours de production de services	BP				
	Produits intermédiaires et finis	BR				
	Marchandises	BT				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
	Créances	BX	601	601		
	Autres créances (3)	BZ	156 012	156 012		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD				
Divers	CF	255 173	255 173			
Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 862	1 862			
TOTAL (III)		CJ	437 424	437 424		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	1 279	1 279		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif *	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	694 420	167 495	526 926	
Renvois : (1) Dont droit au bail.		CP	1 750	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *						
Immobiliations :						
Stocks :						
Créances :						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2019

Désignation de l'entreprise		EURL RESTAUTECK		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 40 000)	DA	40 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 670		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ BJ)	DG	31 734		
	Report à nouveau	DH	(23 840)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(65 898)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)		DL	(16 334)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	4 046		
TOTAL (III)		DR	4 046		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	53 060		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	52		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	320 476		
	Dettes fiscales et sociales	DY	159 799		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régularisé	Autres dettes	EA	5 826		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	539 214		
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	526 926		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	505 573			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		EURL RESTAUTECK		Néant ☐					
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires					
		Total		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	2 917 294	FE		FF	2 917 294		
		FG	654	FH		FI	654		
		FJ	2 917 948	FK		FL	2 917 948		
	Chiffres d'affaires nets *					FM			
	Production stockée *					FN			
	Production immobilisée *					FO			
	Subventions d'exploitation					FP	6 880		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FQ	11		
	Autres produits (1) (11)					FR	2 924 839		
Total des produits d'exploitation (2) (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	767 582		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(4 193)		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	976 957		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	66 140		
	Salaires et traitements *					FY	866 230		
	Charges sociales (10)					FZ	189 317		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions					GA	37 703	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)					GE	89 150		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					CK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					CL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)									
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP			
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	1 852		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)									
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - III + IV + V - VI)									

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>EURL RESTAUTECK</u>		Néant ☐		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 924 839	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 990 737	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(65 898)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	57 601
		Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	6 880	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	27 692	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	88 806	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	3 500		
	obligatoires	A9	24 192	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise : **EURL RESTAUTECK** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				Conséquences à une réévaluation par mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	45 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre				KK		KL
		Sur sol d'autrui				KN		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions					KQ		KR
						KS	94 903	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KT		KV
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KW	58 416	KX
	Matériel de transport *					KY		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	55 010	LC
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF
						LH		LI
	Immobilisations corporelles en cours					LJ		LK
	Avances et acomptes					LL		LM
	TOTAL III		LN	208 329	LO		LP	524
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	815	IU		IV	
	TOTAL IV		LQ	815	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	254 143	OH		OJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par versement de poste à poste		par cessions à des tiers ou fin de leur service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	45 000	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre				MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui				MD		ME		MF
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				IS		MO		MH	
					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				MM		MN		ML
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				IU		MO		MI
	Matériel de transport				IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS		MT
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
					MY		MZ		NA	
	Immobilisations corporelles en cours					NC		NE		NB
	Avances et acomptes					ND		NF		NC
	TOTAL III		IY		NG		NH	208 853	NI	208 853
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
	Autres participations		IO		OX		OY		OZ	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	1 865	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	1 865	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK		OL	255 717	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL RESTAUTECK

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2019

Désignation de l'entreprise : <u>EURL RESTAUTECK</u>										Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et septuor		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles		PE	18 278	PF	5 000	PG		PH	23 278		
TOTAL I											
TOTAL II											
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	66 144	QA	19 041	QB		QC	85 185		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	23 835	QE	6 491	QF		QG	30 326		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobiliers	QL	22 014	QM	6 692	QN		QO	28 706		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL III	QU	111 994	QV	32 224	QW		QX	144 217		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	130 271	ØP	37 224	ØQ		ØR	167 495		

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais d'établissement	M0		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres amort. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL II													
TOTAL III													
TOTAL IV													
TOTAL V													
TOTAL VI													
TOTAL VII													
TOTAL VIII													
TOTAL IX													
TOTAL X													
TOTAL XI													
TOTAL XII													
TOTAL XIII													
TOTAL XIV													
TOTAL XV													
TOTAL XVI													
TOTAL XVII													
TOTAL XVIII													
TOTAL XIX													
TOTAL XX													
TOTAL XXI													
TOTAL XXII													
TOTAL XXIII													
TOTAL XXIV													
TOTAL XXV													
TOTAL XXVI													
TOTAL XXVII													
TOTAL XXVIII													
TOTAL XXIX													
TOTAL XXX													
TOTAL XXXI													
TOTAL XXXII													
TOTAL XXXIII													
TOTAL XXXIV													
TOTAL XXXV													
TOTAL XXXVI													
TOTAL XXXVII													
TOTAL XXXVIII													
TOTAL XXXIX													
TOTAL XL													
TOTAL XLI													
TOTAL XLII													
TOTAL XLIII													
TOTAL XLIV													
TOTAL XLV													
TOTAL XLVI													
TOTAL XLVII													
TOTAL XLVIII													
TOTAL XLIX													
TOTAL L													
TOTAL LI													
TOTAL LII													
TOTAL LIII													
TOTAL LIV													
TOTAL LV													
TOTAL LVI													
TOTAL LVII													
TOTAL LVIII													
TOTAL LVIX													
TOTAL LX													
TOTAL LXI													
TOTAL LXII													
TOTAL LXIII													
TOTAL LXIV													
TOTAL LXV													
TOTAL LXVI													
TOTAL LXVII													
TOTAL LXVIII													
TOTAL LXIX													
TOTAL LXX													
TOTAL LXXI													
TOTAL LXXII													
TOTAL LXXIII													
TOTAL LXXIV													
TOTAL LXXV													
TOTAL LXXVI													
TOTAL LXXVII													
TOTAL LXXVIII													
TOTAL LXXIX													
TOTAL LXXX													
TOTAL LXXXI													
TOTAL LXXXII													
TOTAL LXXXIII													
TOTAL LXXXIV													
TOTAL LXXXV													
TOTAL LXXXVI													
TOTAL LXXXVII													
TOTAL LXXXVIII													
TOTAL LXXXIX													
TOTAL LXXXX													
TOTAL LXXXXI													
TOTAL LXXXXII													
TOTAL LXXXXIII													
TOTAL LXXXXIV													
TOTAL LXXXXV													
TOTAL LXXXXVI													
TOTAL LXXXXVII													
TOTAL LXXXXVIII													
TOTAL LXXXXIX													
TOTAL LXXXXX													
TOTAL LXXXXXI													
TOTAL LXXXXXII													
TOTAL LXXXXXIII													
TOTAL LXXXXXIV													
TOTAL LXXXXXV													
TOTAL LXXXXXVI													
TOTAL LXXXXXVII													
TOTAL LXXXXXVIII													
TOTAL LXXXXXIX													
TOTAL LXXXXXX													
TOTAL LXXXXXXI													
TOTAL LXXXXXXII													
TOTAL LXXXXXXIII													
TOTAL LXXXXXXIV													
TOTAL LXXXXXXV													
TOTAL LXXXXXXVI													
TOTAL LXXXXXXVII													
TOTAL LXXXXXXVIII													
TOTAL LXXXXXXIX													
TOTAL LXXXXXXX													
TOTAL LXXXXXXXI													
TOTAL LXXXXXXXII													
TOTAL LXXXXXXXIII													
TOTAL LXXXXXXXIV													
TOTAL LXXXXXXXV													
TOTAL LXXXXXXXVI			</										

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **EURL RESTAUTECK** Néant ☐

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	6A	6B	6C
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations {				
- incorporelles	6A	6B	6C	6D
- corporelles	6E	6F	6G	6H
- titres mis en équivalence	02	03	04	05
- titres de participation	9U	9V	9W	9X
- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08	09
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises {				
- d'exploitation		UE	UF	
- financières		UG	UH	
- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

DGFIP N° 2056 2019

Extension 2

IAQE Exporta-comptables janvier 2019 : Etat préliminaire.

John

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : EURL RESTAUTECK Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	1 750	UR	1 750	US	
	Autres immobilisations financières	UT	115	UV		UW 115	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	601		601		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	47 951		47 951	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	35 211		35 211	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	1 390		1 390	
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	71 461		71 461		
	Charges constatées d'avance	VS	1 862		1 862		
	TOTAUX			VT	160 340	VU 160 226	VV 115
REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	3 500				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	2 450				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH	53 060	19 419	33 641	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	320 476		320 476		
	Personnel et comptes rattachés	8C	67 511		67 511		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	47 313		47 313		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	19 545		19 545		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	25 430		25 430		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI	52		52		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	5 826		5 826		
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ					
	Produits constatés d'avance	8L					
TOTAUX			VY	539 214	VZ 505 573	33 641	
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	52
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	18 864		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

BAGIE SpA - 101 Avenue du Général de Gaulle - Janvier 2019 - État préparatoire.



[Signature]

Annexes 19

EURL RESTAUTECK

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 526 925,50 E.

Le résultat net comptable est une perte de 65 898,43 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/04/2019 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



EURL RESTAUTECK

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- Investissements : 524 euros
- Besoin en fonds de roulement : 47 427 euros



EURL RESTAUTECK**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Conces.et droits similaires	45 000	23 278	21 722	9 ans
Materiel et outillage	95 427	85 185	10 241	5 ans
Instal.gales,agenct,amenagt di	58 416	30 326	28 090	9 ans
Materiel bureau et info	2 607	1 502	1 105	3 ans
Mobilier	52 403	27 204	25 199	9 ans
TOTAL	253 853	167 495	86 358	



EURL RESTAUTECK

ANNEXE

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 40 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4000	10,00	40 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4000	10,00	40 000



EURL RESTAUTECK**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Engagements donnés = 53 857 E**

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	48 001
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	5 856
TOTAL	53 857

6.2 - Autres informations complémentaires

Intérêts à acquitter sur emprunts: 2 142 euros

Locations à échoir : 3 714 euros



EURL RESTAUTECK**ANNEXE**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Aux comptes annuels présentée en Euros

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 72 450 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	288
Clients facture a etabli(418100)	288
Autres créances :	72 162
Fournisseurs rrr a obtenir(409800)	70 772
Produits a recevoir(448700)	1 390
TOTAL	72 450

8.2 - Charges constatées d'avance = 1 862 E

Charges constatées d'avance	Montant
Cca location mobiliere(486012)	92
Cca entretien(486013)	110
Cca maintenance(486015)	1 227
Cca - redevances(486060)	433
TOTAL	1 862

8.3 - Charges à payer = 129 947 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	17 879
Ffnp electricite(408107)	12 807
Ffnp entretien mobilier(408128)	3 977
Ffnp telephone(408157)	60
Ffnp frais bancaires(408160)	1 035
Dettes fiscales et sociales :	112 067
Dettes prov.p/conges a payer(428200)	67 093
Charges soc.p/conges a payer(438200)	16 706
Cotisations rsi a payer(438610)	2 838
Taxe apprentissage a payer(448610)	5 471
Formation continue a paye(448615)	9 704
Contr.logement a payer(448620)	3 621
Contr.agefiph(448621)	6 559
Taxe soda a payer(448671)	76
TOTAL	129 947



RESTAUTECK
EURL AU CAPITAL DE 40.000 EUROS
CC Régional Créteil Soleil Niv 3
101 Avenue du Général De Gaulle 94 000 Créteil
RCS CRETEIL 800 848 640

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin à 16 h 00

Je soussigné Karim LARABI agissant en qualité de gérant et seul associé de la société RESTAUTECK, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 euros, divisé en 4.000 parts de 10 euros chacune.

Ordre du jour

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Conventions réglementées
- Rémunération du gérant

L'associé décide les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – QUITUS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire qui s'établit à la somme de **(-65 898) €** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **(-65 898) €**

- Au poste « report à nouveau » : **(-65 898) €**
- A titre de dividendes aux associés : 0 €

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la société seraient de **(-16 334) €**



TROISIEME RESOLUTION – CONVENTIONS REGLEMENTEES – RESTAUTECK

Les frais professionnels remboursés à Monsieur Karim LARABI s'élèvent à 1 342 euros au titre de cet exercice.

Les frais professionnels remboursés à Madame Catherine LARABI s'élèvent à 1 070,43 euros au titre de cet exercice.

Le compte courant de Monsieur Karim LARABI s'élève à 51,65 euros au 31 décembre 2018. Il n'a pas été rémunéré.

La rémunération brute de Madame Catherine LARABI pour l'année 2018 s'élève à 12 330,24 euros.

Les cotisations sociales obligatoires de Monsieur Karim LARABI prises en charge sur l'année 2018 par la société s'élèvent à 24 192 euros et les cotisations supplémentaires à 3 500,44 euros.

QUATRIEME RESOLUTION - REMUNERATION DU GERANT

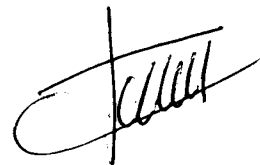
La rémunération brute versée à Monsieur Karim LARABI s'élève à 49 200 euros pour l'année 2018.

=====

De tout ce que dessus il a été dressé le procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant.

Le gérant

Karim LARABI



RESTAUTECK
EURL AU CAPITAL DE 40.000 EUROS
CC Régional Créteil Soleil Niv 3
101 Avenue du Général De Gaulle 94 000 Créteil
RCS CRETEIL 800 848 640

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 JUIN 2019

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire qui s'établit à la somme de **(- 65 898) €** de la manière suivante :

Déficit de l'exercice : **(- 65 898) €**

- Au poste « report à nouveau » : **(- 65 898) €**
- A titre de dividendes aux associés : **0 €**

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la société seraient de **(-16 334) €**

Cette résolution est adoptée à la majorité des présents et représentés.

LA GERANCE

« Certifié conforme »

certifié conforme
